

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 236 (V)

Réf dossier n° 51171



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Type de bien : Appartement T/2 Etage : rdc

Adresse du bien :

100 boulevard Michel Perret

38210 TULLINS

**Donneur d'ordre**

CORTES et CHIVU

**Propriétaire**

CORTES et CHIVU

**Date de mission**

28/03/2024

**Opérateur**

Sébastien DE SOUSA

**ACTE 2I**

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT DE SYNTHÈSE.....</b>	<b>3</b>
<b>CERTIFICAT DE SUPERFICIE.....</b>	<b>4</b>
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	4
<b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>16</b>
DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES.....	16
IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	16
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR.....	16
CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES.....	17
EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS.....	21
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	23
<b>ANNEXES.....</b>	<b>24</b>

## RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **28/03/2024**

Opérateur : **Sébastien DE SOUSA**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : <b>Appartement T/2</b> Adresse : <b>100 boulevard Michel Perret</b>  Code postal : <b>38210</b> Ville : <b>TULLINS</b>	Etage : <b>rdc</b> N° lot(s) : <b>na</b> Lots divers : <b>na</b> Section cadastrale : <b>na</b> N° parcelle(s) : <b>na</b> N° Cave : <b>na</b>	Civilité : Nom : <b>CORTES et CHIVU</b> Adresse :  Code postal : Ville :

\* na=non affecté

### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

(Article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée ; décret n° 97-532 du 23 mai 1997)

Superficie privative : **38,46 M<sup>2</sup>**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : E / B (voir recommandations)

### ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

(Fascicule de documentation NF C 16-600)

Absence d'anomalie.

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :

  
ACTE 2I  
5 rue Denfert Rochereau  
38004 GRENOBLE  
Tel : 04 38 86 43 20  
Fax : +04 38 42 10 03

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Lot en copropriété

*Applicable dans le cadre de la loi Carrez n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et le décret n° 97-532 du 23 mai 1997*

**Réf dossier n° 51171**

### Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	DONNEUR D'ORDRE
Adresse : <b>100 boulevard Michel Perret</b>  Code postal : <b>38210</b> Ville : <b>TULLINS</b> Type de bien : <b>Appartement T/2</b> Etage: <b>rdc</b>	Qualité : Nom : <b>CORTES et CHIVU</b> Adresse :  Code postal : Ville :	Qualité : Nom : <b>CORTES et CHIVU</b> Adresse :  Code postal : Ville :  Date du relevé : <b>28/03/2024</b>

Mesurage visuel     
  Consultation règlement copropriété     
  Consultation état descriptif de division

Lot	Etage	Local	Superficies privatives	Superficies non comptabilisées	Superficies des annexes mesurées
	Rdc	Pièce de vie	25,87		
	Rdc	Chambre	8,67		
	Rdc	Salle d'eau/WC	3,92		
	Sous sol	Cave			4,40
		<b>TOTAL</b>	<b>38,46</b>	<b>0</b>	<b>4,4</b>

<b>Total des superficies privatives</b>	<b>38,46 m<sup>2</sup></b> (trente huit mètres carrés quarante six )
---	---

Sous réserve de vérification de la consistance du lot

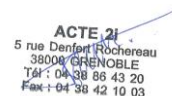
Déclare avoir mesuré la superficie d'un lot de copropriété conformément à la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n°97-532 du 23/05/97 sous réserve de vérification du certificat de propriété. L'article 46 de la loi n°65-557 du 10/07/65, modifié par la loi n°96-1107 du 18/12/96, n'est pas applicable aux caves, garages et emplacements de stationnement (al.3). En vertu du décret n° 97-532 du 23/05/97, la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'art.46 de la loi du 10/07/65 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre (art4-1). Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8m<sup>2</sup> ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1 (art.4-2).

Note : en l'absence du règlement de copropriété, le mesurage effectué in situ est réalisé en fonction de la délimitation du lot et selon les limites de la possession apparente indiquées par le propriétaire ou son représentant. La destination des locaux a été indiquée par l'opérateur en fonction des signes apparents d'occupation. Elle n'a donc pas pu être comparée avec celle décrite dans le règlement de copropriété. Par conséquent, le mesurage ne s'applique qu'à l'espace privatif ou apparemment privatif désigné par le donneur d'ordre tel qu'il se présente au jour de la visite sans considération des actes antérieurs et ne décrit ni ne délimite le lot lui appartenant réellement.

DATE DU RAPPORT : **28/03/2024**  
 OPERATEUR : **Sébastien DE SOUSA**

CACHET

SIGNATURE



ACTE 2i  
 5 rue Denfert Rochereau  
 38000 GRENOBLE  
 Tél : 04 38 86 43 20  
 Fax : 04 38 42 10 03

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

N° : 2438E1173195M  
N° de dossier : 51171  
Etabli le : 28/03/2024  
Valable jusqu'au : 27/03/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



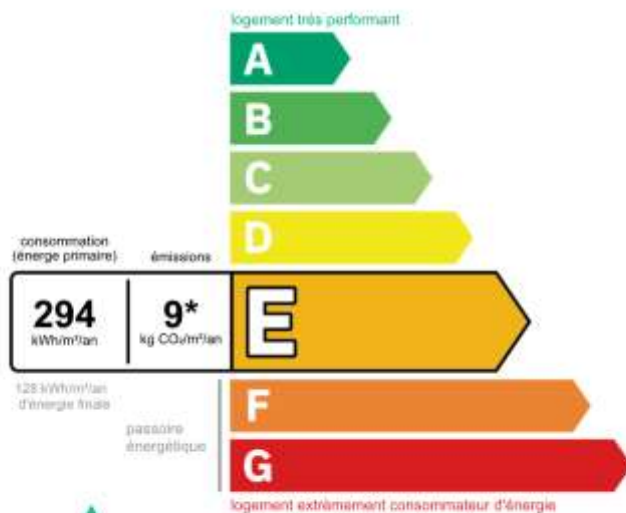
Adresse : **100 boulevard Michel Perret 38210 TULLINS**  
Type de bien : appartement  
Année de construction : Avant 1948  
Surface habitable : **38,46 m²**

Propriétaire : CORTES et CHIVU  
Adresse : 100 Boulevard Michel Perret 38210 Tullins

## Performance énergétique



**Attention, si votre logement fait moins de 40m² : rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.**



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6



Ce logement émet 10 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 85 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre **720€** et **1020€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (abonnements compris)

**Comment réduire ma facture d'énergie ?**

voir p.3

Informations diagnostiqueur

**ACTE 2I**

5 Rue Colonel Denfert Rochereau

38000 GRENOBLE

Diagnostiqueur : DE SOUSA MOREIRA

sébastien

Tél : 04 38 86 43 20

Email : [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com)

N° de certification : DTI2948

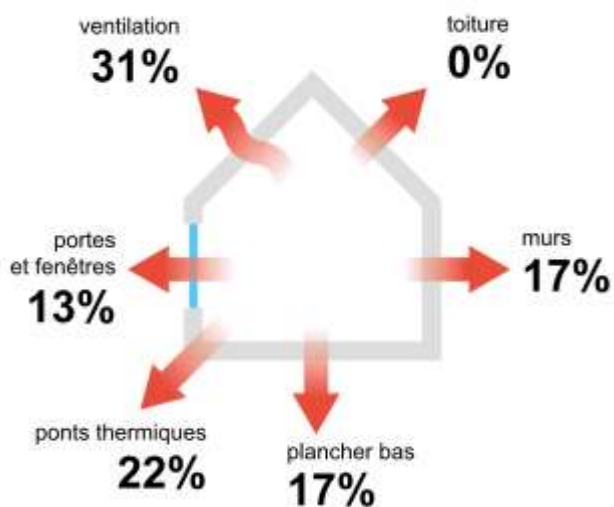
Organisme de certification : DEKRA

Certification



ACTE 2I  
5 rue Denfert Rochereau  
38000 GRENOBLE  
Tél : 04 38 86 43 20  
Fax : 04 38 42 10 03

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

### Confort d'été (hors climatisation)\*



#### Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

-  bonne inertie du logement
-  logement traversant
-  fenêtres équipées de volets extérieurs

#### Pour améliorer le confort d'été :

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

#### Diverses solutions existent :

-  pompe à chaleur
-  chauffe eau thermodynamique
-  panneaux solaires photovoltaïques
-  panneaux solaires thermiques
-  géothermie
-  réseaux de chaleur vertueux
-  chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
Chauffage	⚡ électricité	7442 (3236 é.f.)	entre 480€ et 660€	66%
Eau chaude sanitaire	⚡ électricité	3200 (1391 é.f.)	entre 200€ et 290€	28%
Refroidissement	⚡	0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
Eclairage	⚡ électricité	165 (72 é.f.)	entre 10€ et 20€	1%
Auxiliaires	⚡ électricité	535 (232 é.f.)	entre 30€ et 50€	5%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>11342 kWh</b> (4931 kWh é.f.)	entre 720€ et 1020€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 86ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°**

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -17% sur votre facture **soit -116€ par an**

**astuces**

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne % sur votre facture **soit € par an**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 86ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.





121ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -75€ par an**

**astuces**


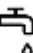



- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir p.7 le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements

### Vue d'ensemble du logement

	Description	Isolation
 murs	Mur Ouest en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Mur Est en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Mur Est en plaques de plâtre donnant sur une circulation commune avec ouverture directe sur l'extérieur, avec isolation intérieure	bonne
 plancher bas	Plancher bas dalle béton sur sous-sol non chauffé sans isolation	bonne
 toiture / plafond	Pas de plancher haut déperditif.	
 portes et fenetres	Fenêtre battante, PVC, Double Vitrage, Volet roulant PVC ou bois (e > 12mm) Porte bois opaque pleine	moyenne

### Vue d'ensemble des équipements

	Description
 chauffage	1 : Système de chauffage individuel. Générateur à effet joule direct (électricité), 2008. Emetteurs : panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
 eau chaude sanitaire	Système ECS (électricité) - Chauffe-eau électrique individuel 2007, production à accumulation, ballon séparé
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
 pilotage	Système de chauffage 1 : par pièce avec minimum de température.

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels



## Recommandations d'amélioration de la performance énergétique




Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.




Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

## 1 Les travaux essentiels montant estimé: 50€ à 80€

Lot	Description	Performance recommandée
 plancher bas	Isolation du plancher bas par le dessous sur local non chauffé. Les entrées d'air d'un vide sanitaire ne doivent jamais être obstruées au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.	

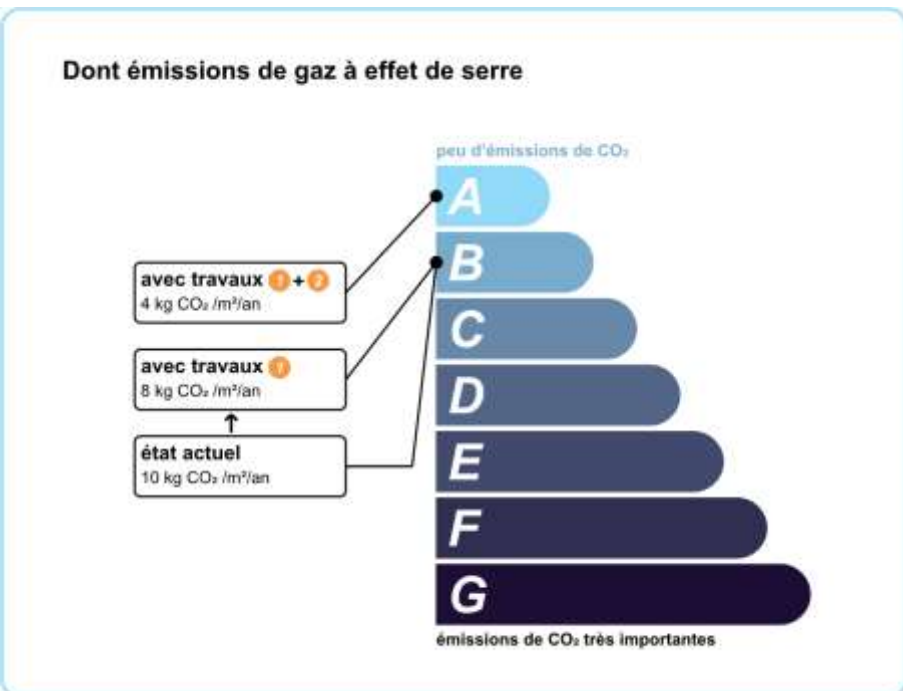
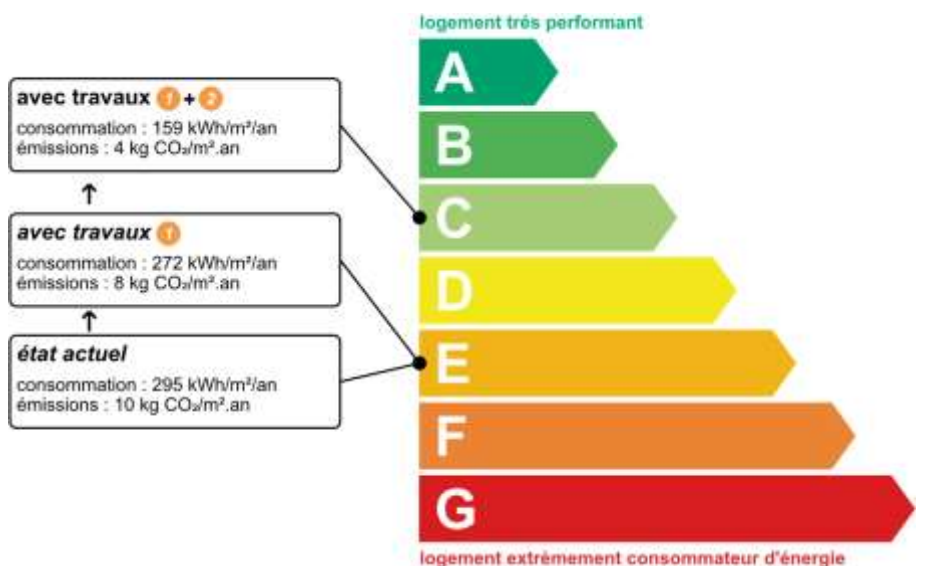
## 2 Les travaux à envisager montant estimé: 5000€ à 8000€

Lot	Description	Performance recommandée
 chauffage	Pompe à chaleur air/air. Installer une pompe à chaleur air/air	

Commentaires:

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : [france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passeoires énergétiques » (obligation de travaux avant 2028).

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification, 5, Avenue Garlande Bagneux.**

Référence du logiciel validé : **Expertec 7.5 (moteur TRIBU 1.4.25.1)**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2438E1173195M**

Méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **28/03/2024**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale :

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **Non communiqué**













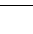









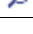




Propriétaire des installations communes :

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles:

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>généralités</b>	département	Mesuré ou observé	38
	altitude	API / issue d'internet	0m
	type de bâtiment	Mesuré ou observé	appartement
	année de construction	Estimé	Avant 1948
	surface habitable du logement	Mesuré ou observé	38,46 m <sup>2</sup>
	nombre de niveaux du logement	Mesuré ou observé	1
	hauteur moyenne sous plafond	Mesuré ou observé	2,52 m

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
<b>enveloppe</b>	surface	Mesuré ou observé	6,8397m <sup>2</sup>	
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur	
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)	
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	60cm	
	MUR EX O	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
		type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
		année isolation	Document fourni	2008
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	oui	
	inertie	Mesuré ou observé	lourde	
	MUR EX E	surface	Mesuré ou observé	15,7248m <sup>2</sup>
		type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
		matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
		épaisseur mur	Mesuré ou observé	60cm
		état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure		

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
MUR EX E	année isolation	 Document fourni 2008
	bâtiment construit en matériaux anciens	 Mesuré ou observé oui
	inertie	 Mesuré ou observé lourde
MUR EX N	surface	 Mesuré ou observé 16,7286m <sup>2</sup>
	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	 Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	 Mesuré ou observé 60cm
	état d'isolation	 Mesuré ou observé isolé
	type d'isolation	 Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	année isolation	 Document fourni 2008
	bâtiment construit en matériaux anciens	 Mesuré ou observé oui
	inertie	 Mesuré ou observé lourde
	surface	 Mesuré ou observé 14,3514m <sup>2</sup>
MUR PC	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	 Mesuré ou observé 54
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	 Mesuré ou observé 34
	état isolation des parois du local non chauffé	 Mesuré ou observé isolé
	matériau mur	 Mesuré ou observé Cloison en plaques de plâtre
Plancher 1	état d'isolation	 Mesuré ou observé isolé
	type d'isolation	 Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	année isolation	 Document fourni 2008
	bâtiment construit en matériaux anciens	 Mesuré ou observé oui
	inertie	 Mesuré ou observé lourde
	surface	 Mesuré ou observé 38,46
	type de pb	 Mesuré ou observé dalle béton
	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé sous-sol non chauffé
état d'isolation	 Mesuré ou observé non isolé	

enveloppe (suite)

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Plancher 1</b>	<b>périmètre plancher déperditif sur terre - plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé... P</b>	Mesuré ou observé 43
	<b>surface plancher sur terre-plein... S</b>	Mesuré ou observé 75
	<b>inertie</b>	Mesuré ou observé lourde
<b>FENETRE</b>	<b>surface de baie</b>	Mesuré ou observé 1,4259
	<b>type de vitrage</b>	Mesuré ou observé Double Vitrage
	<b>épaisseur lame d'air</b>	Mesuré ou observé 12
	<b>présence couche peu émissive</b>	Mesuré ou observé non
	<b>gaz de remplissage</b>	Mesuré ou observé air sec
	<b>double fenêtre</b>	Mesuré ou observé non
	<b>inclinaison vitrage</b>	Mesuré ou observé Sup. 75°
	<b>type menuiserie(PVC...)</b>	Mesuré ou observé PVC
	<b>positionnement de la menuiserie</b>	Mesuré ou observé tunnel
	<b>type ouverture(fenêtre battante...)</b>	Mesuré ou observé Fenêtre battante
	<b>joints</b>	Mesuré ou observé présence
	<b>type volets</b>	Mesuré ou observé Volet roulant PVC ou bois (e > 12mm)
	<b>protection solaire extérieure</b>	Mesuré ou observé absence
	<b>orientation des baies</b>	Mesuré ou observé Ouest : 1 baies
	<b>type de masques proches</b>	Mesuré ou observé aucun
	<b>type de masque lointain</b>	Mesuré ou observé aucun
	<b>type de local non chauffé adjacent</b>	Mesuré ou observé Extérieur
<b>FENETRE 2</b>	<b>surface de baie</b>	Mesuré ou observé 2,8518
	<b>type de vitrage</b>	Mesuré ou observé Double Vitrage
	<b>épaisseur lame d'air</b>	Mesuré ou observé 12
	<b>présence couche peu émissive</b>	Mesuré ou observé non
	<b>gaz de remplissage</b>	Mesuré ou observé air sec
	<b>double fenêtre</b>	Mesuré ou observé non
	<b>inclinaison vitrage</b>	Mesuré ou observé Sup. 75°
	<b>type menuiserie(PVC...)</b>	Mesuré ou observé PVC
	<b>positionnement de la menuiserie</b>	Mesuré ou observé tunnel
	<b>type ouverture(fenêtre battante...)</b>	Mesuré ou observé Fenêtre battante
<b>joints</b>	Mesuré ou observé présence	

enveloppe (suite)

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
FENETRE 2	type volets	Mesuré ou observé	Volet roulant PVC ou bois (e > 12mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	absence
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 2 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
PORTE ENTREE	surface de porte	Mesuré ou observé	1,827m²
	type de porte	Mesuré ou observé	Bois opaque pleine
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	54
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	34
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	isolé
pont thermique 1	type de pont thermique	Mesuré ou observé	plancher intermédiaire / MUR EX O
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	3,28 m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
pont thermique 2	type de pont thermique	Mesuré ou observé	plancher intermédiaire / MUR EX E
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	6,24 m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
pont thermique 3	type de pont thermique	Mesuré ou observé	plancher intermédiaire / MUR EX N
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	7,77 m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
pont thermique 4	type de pont thermique	Mesuré ou observé	FENETRE / MUR EX O
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	4,88m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
pont thermique 5	position menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type de pont thermique	Mesuré ou observé	FENETRE 2 / MUR EX N
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	4,88m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel

enveloppe (suite)

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
système de ventilation	type de ventilation	Mesuré ou observé
	année d'installation	Valeur par défaut
	nombre de façades exposées	Mesuré ou observé
Installation de chauffage sans solaire (électricité)	type d'installation de chauffage	Mesuré ou observé
	surface chauffée	Mesuré ou observé
	type de générateur	Mesuré ou observé
	ancienneté	Mesuré ou observé
	énergie utilisée	Mesuré ou observé
	type d'émetteur	Mesuré ou observé
	année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé
	surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé
	type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé
	type de régulation	Mesuré ou observé
	présence comptage	Mesuré ou observé
	type de distribution	Mesuré ou observé
	Système ECS (électricité)	type d'installation
type de générateur		Mesuré ou observé
ancienneté		Mesuré ou observé
énergie utilisée		Mesuré ou observé
type production ECS		Mesuré ou observé
Traçage / bouclage ECS		Mesuré ou observé
pièces alimentées contiguës		Mesuré ou observé
production hors volume habitable		Mesuré ou observé
volume de stockage	Mesuré ou observé	
type de ballon	Mesuré ou observé	

équipements

## ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

*Selon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.*

**Réf dossier n° 51171**

### 1 – Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

LOCALISATION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
Adresse : <b>100 boulevard Michel Perret</b> Code postal : <b>38210</b> Ville : <b>TULLINS</b> Etage / Palier : <b>rdc</b> Désignation et situation du lot de (co) propriété	Qualité : Nom : <b>CORTES et CHIVU</b> Adresse : Code postal : Ville :	Type de bien : <b>Appartement T/2</b> Année de construction : <b>NC</b> Année de réalisation de l'installation d'électricité : <b>2008</b> Distributeur d'électricité : Identifiant fiscal (si connu) : <b>NC</b>
<b>Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :</b> Néant		

### 2 – Identification du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Qualité : Nom : <b>CORTES et CHIVU</b> Adresse : Code postal : Ville :	Date du diagnostic : <b>28/03/2024</b> Date du rapport : <b>28/03/2024</b> Téléphone : Adresse internet : Accompagnateur : Qualité du donneur d'ordre : <b>Propriétaire</b>

### 3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

IDENTITE DE L'OPERATEUR	
Nom et raison sociale de l'entreprise : <b>ACTE 2I</b> Nom : <b>Sébastien DE SOUSA</b> Adresse : <b>5 Rue Colonel Denfert Rochereau</b> Code postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b> N° de siret : <b>450 755 681 00050</b>	Certification de compétence délivrée par : <b>DEKRA Certification</b> Adresse : <b>5, Avenue Garlande Bagneux</b> N° certification : <b>DTI2948</b> Sur la durée de validité du <b>23/09/2020</b> au <b>22/09/2027</b> Cie d'assurance de l'opérateur : <b>AXA</b> N° de police d'assurance : <b>10592956604</b> Date de validité : <b>31/12/2024</b> Référence réglementaire spécifique utilisée : <b>Norme NF C 16-600</b>

Nombre total de pages du rapport : 8

Durée de validité du rapport : 3 ans





particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

#### Installations particulières :

PI, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations complémentaires (IC)
B11.a.1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B11.b.1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11.c.1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

#### **6 – Avertissement particulier**

#### **Points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés :**

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon le fascicule de documentation NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
Néant	Néant	Néant

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

#### **Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes**

Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent DIAGNOSTIC :

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E1)
----------------	---

E.1 d)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : existence et caractéristiques ;</li> <li>• le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;</li> <li>• parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : état, existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;</li> </ul>
--------	--

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

**Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement**

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E3)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

**7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel**

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.

DATE DU RAPPORT : **28/03/2024**      DATE DE VISITE : **28/03/2024**  
OPERATEUR :      **Sébastien DE SOUSA**

CACHET

SIGNATURE

ACTE 2I  
5 rue Denfert Rochereau  
38000 GRENOBLE  
Tél : 04 38 86 43 20  
Fax : +04 38 42 10 03

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification (5, Avenue Garlande Bagneux)**.

## 8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus

### Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

<b>Appareil général de commande et de protection</b>
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas <b>d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</b> Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
<b>Protection différentielle à l'origine de l'installation</b>
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Prise de terre et installation de mise à la terre</b>
Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Dispositif de protection contre les surintensités</b>
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<b>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</b>
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche</b>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Matériels électriques présentant des risques de contacts directs</b>
Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage</b>
Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</b>
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Piscine privée ou bassin de fontaine</b>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Informations complémentaires

<b>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique</b>
L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Socles de prise de courant de type à obturateurs</b>
L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
<b>Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)</b>
La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**ANNEXE 1 : Points examinés au titre de l'état de l'installation intérieure d'électricité**

Liste des points	Examen visuel	Essai	Mesurage
NOMBRE TOTAL DE POINTS A EXAMINER	49	9	12
<b>1 - Appareil général de commande et de protection</b>			
Présence	X		
Emplacement	X		
Accessibilité	X		
Caractéristiques techniques (Type d'appareil, type de commande, type de coupure)	X		
Coupure de l'ensemble de l'installation électrique (coupure d'urgence)	X	X	
<b>2 - Dispositif de protection différentiel de sensibilité à l'origine de l'installation</b>			
Présence	X		
Emplacement	X		
Caractéristiques techniques	X		
Courant différentiel-résiduel assigné	X	X	
Bouton test (si présent)	X	X	
<b>Prise de terre</b>			
Présence (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Constitution (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Résistance (pour les immeubles collectifs d'habitation, uniquement si le logement dispose d'un conducteur principal de protection issu des parties communes)			X
Mesures compensatoires	X	X	X
<b>Installation de mise à la terre</b> (conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection, conducteurs de protection) <i>*Pour les immeubles collectifs d'habitation, le conducteur de terre, la liaison équipotentielle principale et le conducteur principal de protection ne sont pas concernés</i>			
Présence	X*		
Constitution et mise en œuvre	X*		
Caractéristiques techniques	X*		
Continuité			X*
Mises à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques			X
Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
Socles de prise de courant placés à l'extérieur : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
<b>3 - DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES ADAPTES A LA SECTION DES CONDUCTEURS SUR CHAQUE CIRCUIT</b>			
Présence	X		
Emplacement	X		X
Caractéristiques techniques	X		
Adéquation entre courant assigné (calibre) ou de réglage et section des conducteurs	X		
Interrupteurs généraux et interrupteurs différentiels courant assigné (calibre) adapté à l'installation électrique	X		
<b>4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire</b>			
<b>Liaison équipotentielle</b>			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
Continuité	X		X
Mesures compensatoires	X		X
<b>Installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</b>			
Adaptation de la tension d'alimentation des matériels électriques en fonction de	X **		X **

leurs emplacements <b>** Dans le cas où aucune indication de la tension d'alimentation n'est précisée sur le matériel électrique (cas, notamment, des matériels alimentés en très basse tension).</b>			
Adaptation des matériels électriques aux influences externes	X		
Protection des circuits électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA en fonction de l'emplacement	X	X	
<b>5 - Protection mécanique des conducteurs</b>			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
<b>6 - Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage</b>			
Absence de matériels vétustes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : inadaptation aux influences externes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : conducteur repéré par la double coloration vert/jaune utilisé comme conducteur actif	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : fixation	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : état mécanique du matériel	X		
<b>Installations particulières</b>			
<b>Appareils d'utilisation situés dans les parties communes alimentés depuis la partie privative</b>			
Tension d'alimentation	X		X
Protection des matériels électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA (si non alimentés en TBTS***)	X	X	
Dispositif de coupure et de sectionnement à proximité.	X		
<b>Appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes</b>			
Tension d'alimentation	X		X
Mise à la terre des masses métalliques	X		X
Dispositif de coupure et de sectionnement de l'alimentation dans le logement.	X		
<b>Piscine privée et bassin de fontaine</b>			
Adaptation des caractéristiques techniques de l'installation électrique et des équipements	X		X
*** TBTS : très basse tension de sécurité			
<b>Informations complémentaires</b>			
Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité $\leq 30$ mA : protection de l'ensemble de l'installation électrique	X	X	
Socles de prise de courant : type à obturateur	X		
Socles de prise de courant : Type à obturateur	X		



ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION



# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

### Sébastien DE SOUSA MOREIRA

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2948 pour :

- Constat de risque d'exposition au plomb** du 23/09/2020 au 22/09/2027  
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019
- Diagnostic amiante sans mention** du 02/09/2021 au 01/09/2028  
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)** du 14/12/2021 au 13/12/2028  
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019
- Diagnostic de performance énergétique** du 19/08/2021 au 18/08/2028  
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019
- Etat de l'installation intérieure de gaz** du 13/02/2020 au 12/02/2027  
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019
- Etat de l'installation intérieure d'électricité** du 31/07/2020 au 30/07/2027  
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers outils de surveillance soient pleinement satisfaisants.



Yvan MAINGUY  
Directeur Général  
Le Plessis-Robinson, le 14/12/2021



Accréditation n° 4-0081  
Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)





## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Sébastien DE SOUSA, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 500000 euros € par sinistre et 500000 euros € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

ACTE 2I  
5 rue Denfert Rochereau  
38000 GRENOBLE  
Tél : 04 38 86 43 20  
Fax : 04 38 42 10 03

**ACTE 2I**

5 rue colonel denfert rochereau - 38100 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20;  
Email - [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com) ; Site WEB - [www.acte2i.com](http://www.acte2i.com) ; Code NAF : 7120 B / N° Siret : 450 755 681 00050

DDT 25/28



## ATTESTATION D'ASSURANCE

### **ACTE 2I**

5 rue colonel denfert rochereau - 38100 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20;  
Email - [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com) ; Site WEB - [www.acte2i.com](http://www.acte2i.com) ; Code NAF : 7120 B / N° Siret : 450 755 681 00050



**ATTESTATION**  
D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° 1859295668

Responsabilité Civile Professionnelle  
Diagnostic technique immobilier

Avis, soussigné, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche - 38727 MANTERRE Cédex, atteste que le :

**ACTE 2 I**  
**5 rue COLONEL DENERT ROCHEREAU**  
**38000 GRENOBLE**  
Adresse IPES

A adhéré par l'intermédiaire de LMA Assurances, 39 rue Méliès Brestpouchet 75015 Paris cedex 12, au contrat d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 1859295668.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par le règlementation et des attestations de formation, d'accréditation, d'agrément ou autre contractuel.

**CATÉGORIE 1** couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers,

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention), C
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention), C
- Constat de risque d'exposition au plomb (CRPE) (plomb sans mention), C
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention), C
- Comble périodique de l'amiante (amiante sans mention), C
- Dossier technique amiante (amiante sans mention), C
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment, C
- Etat périodique, inspection visuelles et champignons filamenteux dont Amibe, C
- Inondation F1 Termites et F1 Inondation Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites
- Diagnostic Métré (F) car pas en compte dans la certification Termites
- L'état de l'installation intérieure de gaz, C
- L'état de l'installation intérieure d'électrique, C
- L'état d'installation d'aéraulogène non collectif, F
- Assainissement collectif, F
- L'état des risques et des pollutions (ERP),

AXA FRANCE IARD SA  
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle  
Régistree au RCS de Grenoble - 38727 MANTERRE Cédex  
N° de RCS : 381 200 000 - N° de SIRET : 381 200 000 0001  
N° de TVA : 381 200 000 0001

- L'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de plomb,
- Certificats de surface - Bien à la vente (Loi Carrez), F
- Certificats de surface - Bien à la location (Loi Boule), F
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour synthèse de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assurance à la livraison de biens neufs,
- Activité de maintenance installations des détecteurs incendies autonomes de fumée (DIAAF) sans travaux d'électricité et sans assainissement,
- Certificat de logements sains, Normes d'habitabilité localement dans le cadre des dispositifs spécifiques de type de Robien, Scaillet, Préts conventionnés - prêts à taux zéro -, F
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012, C (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un prêt à taux zéro (DPE sans mention), C
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du MREI/AVI, C
- Audit énergétique pour les Maisons Individuelles ou les bâtiments monopropriété (AI),
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Audit-Projet Sommaire (APS), à l'exception de toute activité de conception et de réalisation de travaux

**CATÉGORIE 2** couvrant les activités suivantes en sus des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété, F
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention), C
- Diagnostic de risque d'inondation au plomb dans les peintures (DRIP) (plomb avec mention), E
- Constat après travaux Plomb, C (sans mention)
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, C (sans mention)
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CRP) avec ou sans mention), C
- Diagnostic de plomb dans l'eau,
- Comble périodique de l'amiante (amiante avec mention), C
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, C (amiante avec mention),
- Dossier technique amiante (amiante avec mention), C
- Diagnostic amiante avant démolition, C (avec mention)
- Diagnostic amiante avant travaux (MAAT), F 564 et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante, F
- Bilans thermiques par infrarouge et du thermographie infrarouge,

AXA FRANCE IARD SA  
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle  
Régistree au RCS de Grenoble - 38727 MANTERRE Cédex  
N° de RCS : 381 200 000 - N° de SIRET : 381 200 000 0001  
N° de TVA : 381 200 000 0001

- Application de tout d'entretien et du thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012, F
- Diagnostic Technique Global (TAG) dans le domaine Technique du Bâtiment voir VAE applicables, sous les réserves suivantes :
- L'Adhérent :
  - Neve le diagnostic technique global BR que prévu par l'article L. 185-1 du code de la construction de l'habitation,
  - Dispose des compétences prévues par le décret 2016 985 du 26 novembre 2016,
  - Dont l'activité ne peut en aucun cas être assimilée à une mission de maître d'œuvre,
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.
- Plus d'informations des Travaux de Démolition, Bâtiments le domaine Technique du Bâtiment voir VAE applicables.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.
- Cette activité ne peut en aucun cas être assimilée à une mission de maître d'œuvre.
- L'Agence assure sans exception d'après :
- Diagnostic assainissement horizontal dans les établissements recevant du public, (ERP), ERP, F, C
- Diagnostic radon, F
- Triageage radon, A (Autorité de Santé Nucléaire)
- Calcul des milieux de copropriété et état descriptif de division, F

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :  
**200000 € par sinistre et 500000 € par année d'assurance.**

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUIVANT DU 01/01/2024 INCLUS SOUS RESERVE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT ASSURATEUR EN VIGUEUR.

Par à MANTERRE le 28/12/2023  
Pour servir et valoir ce qui de droit,  
POUR L'ASSUREUR,  
(SA), par délégation de signature :

  
LMA Assurances  
39 rue Méliès Brestpouchet  
75015 Paris cedex 12  
N° de RCS : 381 200 000 - N° de SIRET : 381 200 000 0001



## **ACTE 2I**

5 rue colonel denfert rochereau - 38100 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20;  
Email - [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com) ; Site WEB - [www.acte2i.com](http://www.acte2i.com) ; Code NAF : 7120 B / N° Siret : 450 755 681 00050